



## ***AQUA-NEIGE 2025 - Cahier du participant***

**11-12-13 avril 2025**

**FORMULAIRES D'INSCRIPTIONS en ligne.**

**Compétition individuelle :**

**<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfKRN495hu8eUOHMaewrM93OMJ0aWzdmTvkA3Y4PmnE5rTX-A/viewform?usp=header>**

**Compétition par équipe :**

**<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeATsl8O4zYKAYsN4btfJUni7if1mWcqd6qDAmmpiBJ-BX4-w/viewform?usp=header>**

- Mot de bienvenue
- Règlements
- Classe Participation
- AQUA-JUNIOR (14-17 ans)
- Course Aqua-Flot DESJARDINS (5-13 ans)
- Compétition de Kartong
- Combiné



## Mot de bienvenue

---

Cher(e) participant(e),

La compétition de l'Aqua-Neige se tiendra les 11-12-13 avril prochain.

Si vous désirez courir la chance de monter sur le podium, et de vous partager les bourses, ne perdez pas de temps pour vous inscrire.

Un maximum de 125 coureurs individuels adultes vont pouvoir prendre le départ. Les équipes devront être formées de skieurs uniquement ou de planchistes uniquement. Afin de vous assurer une place dans la course, nous vous demandons de remplir votre formulaire **le plus tôt possible**.

Une foule d'activités et de spectacles seront organisés durant le week-end. Partagez la programmation avec vos amis et suivez-nous sur notre page [Facebook](#).



## Règlements

### 1. NATURE DE LA COMPÉTITION

Elle consiste à tenter la traversée d'un lac de 65 mètres, situé au bas de la montagne, après avoir dévalé la pente # 3 à partir d'un point précis déterminé par le directeur technique de l'épreuve.

### 2. CONDITION D'ADMISSIBILITÉ

Être âgé (e) d'au moins 14 ans à la date d'inscription. (A l'exception de l'Aqua-Flot Desjardins)  
**Disqualification automatique si moins de 14 ans.**

**\*Les participants âgés de plus de 14 ans peuvent s'inscrire dans la catégorie OPEN**

### 3. DOSSARDS (NUMÉRO)

Le choix des dossards se fera le vendredi 11 avril à 16h30, au bar du chalet principal.

**Les dossards seront choisis selon le rang où le coureur a terminé l'année précédente.**

**Les coureurs devront être présents pour confirmer. Les absents se verront attribuer au hasard les dossards restants.**

### 4. ÉQUIPEMENTS

Ceux normalement utilisés pour le ski alpin ou la planche. Aucune modification ne sera permise, c'est-à-dire :

#### **Skis :**

- Skis, fixations, bottes, bâtons : standards (i.e. modèles commercialisés)
- Freins de sécurité obligatoires

**Planche à neige :** standards (i.e. modèles commercialisés)

**Casque :** Le port du casque protecteur est **OBLIGATOIRE** pour la course, les essais libres et la pratique.

**Aqua-Flot :** Le port du VFI est obligatoire pour les participants de l'Aqua-Flot.



## Règlements (suite)

### 5. PRATIQUE

Chaque coureur QUI A PAYÉ SON INSCRIPTION\* a droit à une pratique entre 13h et 15h le vendredi. Un laissez-passer lui sera remis préalablement et il devra le remettre au départ. Tout coureur faisant le tracé sans autorisation se verra refuser la participation à la compétition sans remboursement.

\*À l'exception des coureurs de l'Aqua-Flot.

### 6. COMPÉTITION

La compétition se déroule en deux manches, sur les 2 jours incluant l'Aqua-junior. C'est le total des deux manches qui sera considéré pour le calcul du cumulatif.

Un coureur ne peut pas s'inscrire dans 2 catégories distinctes. Par exemple, un jeune de 15 ans ne peut s'inscrire dans l'Aqua-junior ainsi que dans la classe ouverte ou dans la classe femme. Aussi, une femme ne peut s'inscrire dans la classe open ainsi que dans la classe femme.

Chaque équipe de la compétition par équipe doit comporter au minimum une femme.

### 7. ÉGALITÉ

S'il y a égalité entre deux ou plusieurs concurrents occupant les trois (3) premières places, une troisième manche sera disputée et la longueur de la descente sera diminuée, à partir des emplacements déjà prévus, de façon à faciliter l'élimination. S'il y a toujours égalité, une quatrième manche sera disputée \*

Il y a possibilité d'ajouter une ou des bouées sur le lac au cas où il n'y aurait pas de gagnant après la 4<sup>e</sup> manche.

*\* LE DÉPART DES FINALES ÉLIMINATOIRES SERA DÉTERMINÉ PAR LE DIRECTEUR TECHNIQUE ET EST NON-DISPUTABLE.*



## Règlements (suite)

### 8. DÉPART

- Tout départ doit être ordonné par le(s) officiel(s) dûment mandaté(s) à cette fin
- Le Directeur technique détermine le lieu du départ et toute personne ne respectant pas la décision, en tentant de partir plus haut, sera automatiquement disqualifiée.
- Tout compétiteur ne respectant pas l'ordre de départ ou qui refuse de se conformer aux ordres ou indications du (des) officiel(s) ou agit généralement de façon que tels ordres ou indications ne puissent être suivis, sera automatiquement disqualifié.
- Un coureur qui, selon les officiels dûment autorisés à cet effet, aura au départ ou pendant sa descente subi un préjudice causé volontairement ou non par un compétiteur, un spectateur ou toute autre personne se trouvant sur les lieux de la compétition pourra bénéficier d'un essai supplémentaire.
- Un coureur qui n'est pas présent lors de son appel, passera à la fin de sa manche respective. Le coureur qui ne se présente pas pendant sa manche respective sera disqualifié.
- Le coureur sera disqualifié si :
  - Il essaie le tracé de la course pendant la compétition.
  - Il s'oppose aux décisions prises par les juges à l'arrivée ainsi qu'aux décisions des directeurs technique et d'épreuve.

### 9. QUAI

Pour des raisons de sécurité, il est défendu, dans un mouvement volontaire, de s'asseoir sur le quai ou d'embarquer sur celui-ci avec son équipement. Cela vous imputera d'une distance de 0 mètre.

### 10. BÂTON

Tout mouvement ayant servi à propulser le coureur hors de l'eau avec ses bâtons, lui imputera la distance où les bâtons ont touché l'eau.

### 11. CHUTE

Quel que soit le point de chute d'un coureur, ce point sera pour lui le "nouveau départ". Il ne pourra reprendre le départ à l'endroit initial.



## Règlements (suite)

### 12. LE GAGNANT EST:

Celui qui réussit à traversé le lac (l'objet de la compétition) en passant à l'intérieur des limites de la porte-guide pour se diriger vers la porte de sortie ou qui approche le plus de cette dernière. Le gagnant est celui qui réussit la plus grande distance totale des deux (2) manches.

OU

Si plusieurs coureurs franchissent la porte de sortie et quel que soit la distance franchie après cette porte, ce sera considéré comme une égalité. Donc, la distance franchie après la porte de sortie n'est pas considérée. La trajectoire du compétiteur, aux fins du calcul de la plus grande distance parcourue, devra se situer à l'intérieur d'une piste imaginaire reliant, dans des lignes parallèles, les limites de la porte d'entrée et celle de la porte-guide (près de la sortie).

### 13. CONTESTATION

**Aucune contestation ou protêt ne sera accepté. La décision des officiels (juges ou marqueurs) n'est en aucun cas discutable.**

### 14. REMBOURSEMENT

Aucun remboursement sous aucune considération. Mais, en cas de non-participation, vous resterez tout de même admissible au tirage des prix de participation du dimanche.



## Inscription INDIVIDUELLE

### Dégagement de responsabilités et acceptation des risques

**Je, soussigné(e), déclare ce qui suit :**

1-J'accepte de participer à l'activité AQUA-NEIGE 2025, qui consiste en la traversée d'un plan d'eau en ski et / ou en planche à neige (voir règlements ci-joints);

2-Je reconnais avoir été informé des dangers et risques éventuels de blessures corporelles en participant à une telle activité;

3-J'accepte formellement d'assumer l'entière responsabilité des risques inhérents (blessures corporelles) à la pratique d'une telle activité, tant lors des essais libres, des pratiques que lors des compétitions.

4-J'accepte également d'assumer l'entière responsabilité des dommages corporels ou matériels causés à autrui du fait de ma participation à une telle activité et m'engage par la présente à prendre fait et cause dans toute poursuite intentée à l'encontre du Parc Régional Val d'Irène, ses dirigeants, employés et / ou bénévoles;

5-Je m'engage de plus à n'exercer aucun recours judiciaire devant les tribunaux civils contre le Parc Régional de Val d'Irène, ses officiers, mandataires, employés ou bénévoles;

6-J'accepte de ne pas être remboursé malgré une non-participation;

7-Je déclare être majeur (e) et jouir de tous mes droits civils;  
\*Si âgé de 14 à 17 ans, la signature d'un parent est obligatoire.

8-Ci-inclus le paiement : 60\$ pour les participants individuels.

**Signatures** (tous les participants doivent signer et retourner le dégagement de responsabilité) :

Participant individuel : \_\_\_\_\_

Signé à Val-d'Irène ce : \_\_\_\_\_.

Signature du parent : \_\_\_\_\_



## Inscription **PAR ÉQUIPE**

### Dégagement de responsabilités et acceptation des risques

**Je, soussigné(e), déclare ce qui suit :**

1-J'accepte de participer à l'activité AQUA-NEIGE 2025 qui consiste en la traversée d'un plan d'eau en ski et / ou en planche à neige (voir règlements ci-joints);

2-Je reconnais avoir été informé des dangers et risques éventuels de blessures corporelles en participant à une telle activité;

3-J'accepte formellement d'assumer l'entière responsabilité des risques inhérents (blessures corporelles) à la pratique d'une telle activité, tant lors des essais libres, des pratiques que lors des compétitions;

4-J'accepte également d'assumer l'entière responsabilité des dommages corporels ou matériels causés à autrui du fait de ma participation à une telle activité et m'engage par la présente à prendre fait et cause dans toute poursuite intentée à l'encontre du Parc Régional Val d'Irène, ses dirigeants, employés et / ou bénévoles;

5-Je m'engage de plus à n'exercer aucun recours judiciaire devant les tribunaux civils contre le Parc Régional de Val d'Irène, ses officiers, mandataires, employés ou bénévoles;

6-J'accepte de ne pas être remboursé malgré une non-participation;

7-Je déclare être majeur (e) et jouir de tous mes droits civils;  
\*Si âgé de 14 à 17 ans, la signature d'un parent est obligatoire.

8-Ci-inclus le paiement : 100\$ pour l'équipe.

**Signatures** (tous les participants doivent signer et retourner le dégagement de responsabilité) :

Coéquipiers 1. \_\_\_\_\_  
2. \_\_\_\_\_  
3. \_\_\_\_\_  
4. \_\_\_\_\_  
Substitut : \_\_\_\_\_

Signature parents : \_\_\_\_\_  
(Pour les 14 à 17 ans)

Tél. pour rejoindre les parents ou tuteurs : \_\_\_\_\_

Signé à Val-d'Irène ce : \_\_\_\_\_





## Inscription INDIVIDUELLE classe PARTICIPATION

### Dégagement de responsabilités et acceptation des risques

#### Je, soussigné(e), déclare ce qui suit :

1-J'accepte de participer à l'activité "AQUA-NEIGE 2025" qui consiste en la traversée d'un plan d'eau en ski et / ou en planche à neige (voir règlements ci-joints);

2-Je reconnais avoir été informé des dangers et risques éventuels de blessures corporelles en participant à une telle activité;

3-J'accepte formellement d'assumer l'entière responsabilité des risques inhérents (blessures corporelles) à la pratique d'une telle activité, tant lors des essais libres, des pratiques que lors des compétitions.

4-J'accepte également d'assumer l'entière responsabilité des dommages corporels ou matériels causés à autrui du fait de ma participation à une telle activité et m'engage par la présente à prendre fait et cause dans toute poursuite intentée à l'encontre du Parc Régional Val d'Irène, ses dirigeants, employés et / ou bénévoles;

5-Je m'engage de plus à n'exercer aucun recours judiciaire devant les tribunaux civils contre le Parc Régional de Val d'Irène, ses officiers, mandataires, employés ou bénévoles;

6-J'accepte de ne pas être remboursé malgré une non-participation;

7-Je déclare être majeur (e) et jouir de tous mes droits civils;

- Si âgé de 14 à 17 ans, la signature d'un parent est obligatoire.

8-Ci-inclus le paiement : 45\$ pour les participants individuels classe participation.

**Signatures** (tous les participants doivent signer et retourner le dégagement de responsabilité) :

Participant individuel : \_\_\_\_\_

Signé à Val-d'Irène ce \_\_\_\_\_.

Signature du parent : \_\_\_\_\_



## CLASSE PARTICIPATION

### Règlements spécifiques

**Règlements généraux :**

Ce sont les mêmes règlements que la compétition officielle mais sans podium.

**But de la classe Participation**

La classe 'Participation' permettra aux coureurs qui le désirent d'essayer la traversée du Lac Picalo dans un esprit de participation.

Les distances de la première manche seront utilisées pour organiser l'ordre de passage de la deuxième manche mais ne seront pas comptabilisées pour un podium.

Les coureurs pourront, s'ils le désirent, effectuer leur descente avec un déguisement.

Au lieu d'avoir un podium avec les premières places selon les distances, des prix seront attribués pour le plus beau costume, meilleure plonge, et des prix de participation.

**Prix aux gagnants :**

**PRIX DE PARTICIPATION (3)**

**MEILLEURE 'PLONGE'**

**LE PLUS BEAU COSTUME et/ou ORIGINAL**



## **AQUA-JUNIOR**

### **Dégagement de responsabilités et acceptation des risques**

**Je, soussigné(e), déclare ce qui suit :**

1-J'accepte de participer à l'activité "AQUA-JUNIOR 2025", qui consiste en la traversée d'un plan d'eau en ski et/ou en planche à neige (voir règlements ci-joints);

2-Je reconnais avoir été informé des dangers et risques éventuels de blessures corporelles en participant à une telle activité;

3-J'accepte formellement d'assumer l'entière responsabilité des risques inhérents (blessures corporelles) à la pratique d'une telle activité, tant lors des séances de pratiques que celles de compétitions;

4-J'accepte également d'assumer l'entière responsabilité des dommages corporels ou matériels causés à autrui du fait de ma participation à une telle activité et m'engage par la présente à prendre fait et cause dans toute poursuite intentée à l'encontre du Parc Régional Val d'Irène, ses dirigeants, employés et / ou bénévoles;

5-Je m'engage de plus à n'exercer aucun recours judiciaire devant les tribunaux civils contre le Parc Régional de Val d'Irène, ses officiers, mandataires, employés ou bénévoles;

6-Ci-inclus le paiement : 40.00\$ par participant.

***Signatures*** (le participant doit signer et retourner le dégagement de responsabilité) :

Signature du participant de 14 À 17 ans: \_\_\_\_\_

Signature des parents : \_\_\_\_\_

Tél. pour rejoindre les parents ou tuteurs : \_\_\_\_\_

Signé à Val-d'Irène ce : \_\_\_\_\_



## **AQUA-FLOT**

### **Dégagement de responsabilités et acceptation des risques**

**Je, soussigné(e), déclare ce qui suit :**

1-J'accepte de participer à l'activité "AQUA-FLOT DESJARDINS 2025" qui consiste en la traversée d'un plan d'eau en ski et/ou en planche à neige (voir règlements ci-joints);

2-Je reconnais avoir été informé des dangers et risques éventuels de blessures corporelles en participant à une telle activité;

3-J'accepte formellement d'assumer l'entière responsabilité des risques inhérents (blessures corporelles) à la pratique d'une telle activité, tant lors des séances de pratiques que celles de compétitions;

4-J'accepte également d'assumer l'entière responsabilité des dommages corporels ou matériels causés à autrui du fait de ma participation à une telle activité et m'engage par la présente à prendre fait et cause dans toute poursuite intentée à l'encontre du Parc Régional Val d'Irène, ses dirigeants, employés et / ou bénévoles;

5-Je m'engage de plus à n'exercer aucun recours judiciaire devant les tribunaux civils contre le Parc Régional de Val d'Irène, ses officiers, mandataires, employés ou bénévoles;

6-Ci-inclus le paiement : 25.00\$ par participant.

***Signatures*** (le participant doit signer et retourner le dégagement de responsabilité) :

Signature du participant de 5 à 13 ans: \_\_\_\_\_

Signature des parents : \_\_\_\_\_

Tél. pour rejoindre les parents ou tuteurs : \_\_\_\_\_

Signé à Val-d'Irène ce : \_\_\_\_\_



## L'AQUA-FLOT DESJARDINS 2025

### Règlements

<b>Participants</b> Âge du compétiteur : 5 à 13 ans.
<b>Course :</b> Départ au bas de la pente no.3 ou autre (décision du directeur technique) La traversée du lac sera d'une longueur de <b>36 mètres</b>
<b>Coût d'inscription :</b> <b>25\$ par compétiteur</b>
<b>Équipements obligatoires :</b> Casque de sécurité et ceinture de flottaison



## Compétition de Kartong

### Dégagement de responsabilités et acceptation des risques

**Je, soussigné(e), déclare ce qui suit :**

- 1- J'accepte de participer à l'activité "Descente du Kartong DESJARDINS 2025" qui consiste en la descente du tracé en bolide de carton le plus rapidement possible » (voir règlements ci-joints);
- 2- Je reconnais avoir été informé des dangers et risques éventuels de blessures corporelles en participant à une telle activité;
- 3- J'accepte formellement d'assumer l'entière responsabilité des risques inhérents (blessures corporelles) à la pratique d'une telle activité, tant lors des séances de pratiques que celles de compétitions;
- 4- J'accepte également d'assumer l'entière responsabilité des dommages corporels ou matériels causés à autrui du fait de ma participation à une telle activité et m'engage par la présente à prendre fait et cause dans toute poursuite intentée à l'encontre du Parc Régional Val d'Irène, ses dirigeants, employés et / ou bénévoles;
- 5- Je m'engage de plus à n'exercer aucun recours judiciaire devant les tribunaux civils contre le Parc Régional de Val d'Irène, ses officiers, mandataires, employés ou bénévoles;
- 6- Ci-inclus le paiement : 25.00\$ par équipe.

**Signatures** (les participants doivent signer et retourner le dégagement de responsabilité) :

Signature du participant 1: \_\_\_\_\_

Signature du participant 2 : \_\_\_\_\_

Signature d'un parent (pour les 17ans et moins) :

\_\_\_\_\_

Tél. pour rejoindre les parents ou tuteurs (lorsque requis) : \_\_\_\_\_

Signé à Val-d'Irène ce : \_\_\_\_\_



## **LE COMBINÉ (inscription à 2 compétitions)**

Le Gagnant combiné de l'Aqua-Neige sera celui qui aura cumulé la plus grande distance au combiné des deux compétitions soit en ski et en planche à neige.

NB. : En cas d'égalité, celui qui aura les meilleures positions combinées, deviendra le Grand Gagnant.

Les frais de participation au combiné sont le total des frais des deux courses.